

Catégories de marchandises non acceptées pour le transport

- Produits alimentaires nécessitant le respect d'un régime de température particulier ou qui ont une durée de conservation de 5 jours (la durée de conservation est indiquée sur l'emballage), les produits réfrigérés ou congelés, les produits laitiers
- Devises: monnaie nationale (à l'exception des pièces de monnaie de collection et des ensembles), devises étrangères, documents précieux
- Médicaments et les substances narcotiques: médicaments nécessitant des conditions spéciales de stockage et de transport (y compris le peroxyde d'hydrogène), l'alcool éthylique, les produits vétérinaires et immunobiologiques. Substances psychotropes et précurseurs, leurs analogues et précurseurs qui sont soumis à un contrôle spécial en vertu de la législation
- Tous les types d'animaux, d'insectes, restes d'animaux, fourrure non traitée
- Armes à feu et leurs composants individuels: toutes sortes d'armes à feu, les principales parties des armes, l'équipement du tireur, munitions, équipées de charges de combat non létales en caoutchouc ou similaires par leurs propriétés, armes blanches et autres produits destinés à l'attaque et à la défense (couteaux, poignards, sprays au liquide paralysant, etc.), munitions de combat, moyens de sabotage, explosifs ou dispositifs, substances inflammables ou autres substances dangereuses
- Substances dangereuses : comprennent du peroxyde d'hydrogène, acides, composés oxygénés à haut indice d'octane (composés chimiques similaires à l'essence), ainsi que liquides et substances contenus dans des récipients ou emballages portant des étiquettes de danger de la classe 1 à la classe 7 inclusivement : inflammables, explosifs, substances radioactives et agents, ainsi que d'autres produits dangereux avec étiquetages correspondants ("matières et substances explosives", "articles pyrotechniques", "gaz", "liquides inflammables", "substances auto-inflammables", "substances toxiques et infectieuses", "substances oxydantes", "matériaux radioactifs", "substances corrosives et caustiques", "autres substances et produits dangereux"), plantes toxiques, amiante et produits qui en contiennent (tuyaux, ardoises, etc.)
- Batteries: toutes les batteries qui ont été utilisées
- Lampes et projecteurs: lampes fluorescentes et autres produits contenant du mercure
- Bouteilles/réservoirs/extincteurs: bouteilles remplies de liquide/gaz (propane, butane, isobutane et autres gaz inflammables), réservoirs, extincteurs
- Peroxyde d'hydrogène: à toutes les concentrations et sous toutes les formes d'emballage

- Acides: quelle que soit leur concentration ou leur capacité, y compris les produits contenant n'importe quelle quantité d'acide, de peroxyde d'hydrogène ou d'autres composés chimiques avec des oxydants (indépendamment de leur concentration)
- Tout type de produits pyrotechniques
- Contenants de liquides : contenants de liquides avec étiquette/marquage du fabricant, symboles de danger des classes 1 à 7, sans étiquette/marquage du fabricant avec informations sur le nom de la substance, caractéristiques techniques et conditions de stockage, ainsi que présence de traces de décollement ou de collage par-dessus l'étiquette/marquage d'usine d'autres étiquettes et symboles, en cas d'absence/de dommages aux joints entre le bouchon et le col du contenant (sceaux) présentant des traces de fuite, avec une odeur désagréable, contenant des additifs oxygénés à haut indice d'octane (composés chimiques similaires à l'essence), emballés dans du carton ondulé, un film opaque, du ruban adhésif ou d'autres matériaux d'emballage ou emballés dans des boîtes (à l'exception de l'emballage d'origine du fabricant avec des informations sur le nom de la substance et ses caractéristiques)